

Echange de terrains avec M. et Mme Jean-Pierre LANAUD 39, rue de Chaillot

M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur : La Ville de Besançon a proposé un échange de terrain à M. et Mme LANAUD Jean-Pierre domiciliés 39 rue de Chaillot dans le but d'acquérir une parcelle d'alignement en contrepartie de la cession d'un délaissé de voirie.

Un accord est intervenu entre les parties quant aux modalités de la transaction établies sur la base de l'estimation de France Domaine, à savoir :

- cession par la commune d'un délaissé de voirie cadastré section HT n° 66p d'une contenance de 59 m²,

- acquisition par la commune de la parcelle d'alignement cadastrée section HT n° 43p d'une contenance de 11 m²,

- une soulte de 1 200 € sera versé par M. et Mme LANAUD à la Ville de Besançon (48 m² x 25 €/m²)

Les frais d'acte seront pris en charge pour moitié par la Ville et par M. et Mme LANAUD.

La recette de 1 200 € sera imputée au chapitre 77.824.775.501.30100.

La propriété communale est enregistrée à l'inventaire comptable sous le numéro BAT-P29001.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver cet échange aux conditions ci-dessus énoncées,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte à intervenir.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, adopte ces propositions.

Récépissé préfectoral du 25 mai 2009.